

Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

Prestations	Votre couverture actuelle SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 1 <i>Conditions particulières SCAM01</i>	Nouvelle couverture proposée SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 1 <i>Conditions particulières SCGA01</i>
Médicaments limités	90% des frais, maximum Fr. 600.– par année civile	Prestations et prises en charge identiques
Médicaments hors-liste	90% des frais, maximum Fr. 600.– par année civile	
Cures thermales en Suisse	50% des frais, maximum Fr. 250.– par année civile	
Cures de convalescence	Fr. 15.– par jour, maximum 30 jours par année civile	
Cures de convalescence suite à une hospitalisation	Fr. 30.– par jour, maximum 30 jours par année civile	
Indemnité frais privé en cas d'hospitalisation	Fr. 100.– par cas d'hospitalisation de plus de 8 jours	
Frais d'accompagnement pour un membre de la famille en cas d'hospitalisation de l'assuré	Fr. 400.– par année civile	
Aide à domicile et frais de placement pour un membre de la famille en cas d'hospitalisation de l'assuré	Fr. 1000.– par année civile	
Cours de préparation à l'accouchement	Fr. 150.– par grossesse	
Indemnité unique d'allaitement	Fr. 100.– par enfant	
Vaccins	90% des frais, maximum Fr. 100.– par année civile	
Test Elisa ou HIV	Fr. 50.– par année civile	
Stérilisation volontaire	80% des frais, maximum Fr. 200.– par année civile	
Traitements dentaires en cas d'accident	80% des frais, maximum Fr. 3000.– par accident	
Frais de transports	50% des frais, maximum Fr. 500.– par année civile	
Psychothérapeutes non médecins et psychologues indépendants	Fr. 500.– par année civile	
Suppléments de tarifs	Fr. 500.– par année civile	

Prestations	Votre couverture actuelle SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 1 <i>Conditions particulières SCAM01</i>	Nouvelle couverture proposée SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 1 <i>Conditions particulières SCGA01</i>
Ostéopathie	50% des frais, maximum Fr. 500.– par année civile	Fr. 70.– par séance, maximum Fr. 500.– par année civile
Acupuncture, homéopathie, sophrologie, électroacupuncture	50% des frais, maximum Fr. 500.– par année civile	Fr. 70.– par séance, maximum Fr. 500.– par année civile
Moyens auxiliaires	Fr. 200.– par année civile	90% des frais, maximum Fr. 200.– par année civile
Echographies et mammographies	Fr. 80.– par cas de maternité (seulement échographies)	90% des frais
Orthoptique (rééducation des troubles de la vision)	50% des frais, maximum Fr. 1000.– par année civile	Pas de couverture pour cette prestation
Montant annuel assuré	Fr. 8000.–	Fr. 8000.–